

Association Picardie Universités

Annexe n°6 à la NI du SIES
n°19.11 - Juillet 2019

Conformément aux dispositions de la loi relative à l'enseignement supérieur et à la recherche du 22 juillet 2013, quasiment tous les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du MESRI se sont regroupés en COMUE et associations d'établissements (ou sites contractuels, *annexe*), sur un territoire donné, autour d'un projet de formation et de recherche partagé. S'y sont rajoutés certains organismes de recherche, fondations et écoles.

La présente fiche de site contractuel fournit un état de l'emploi d'enseignement et de recherche impliqué dans le site, selon le périmètre en vigueur en février 2019 (*Sources*), y compris les personnels des organismes affectés à des unités mixtes.

Les statistiques présentées consolident les données de quatre dispositifs de collecte, selon le type d'établissement concerné : EPSCP (enseignants et BIATSS), organismes de recherche, Écoles et instituts hors tutelle MESRI et enfin les fondations de coopération scientifique (FCS), voir annexe.

L'emploi d'enseignement et de recherche regroupe l'ensemble des personnes travaillant comme enseignants, apportant un soutien à l'enseignement et/ou travaillant sur des projets de recherche et de développement (enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs, doctorants, techniciens...), que ce soit à temps plein ou à temps partiel.

<p>Association Picardie Universités Décret n° 2015-127 du 5 février 2015 modifié</p> 	<p>Etablissement chef de file : Université Picardie Jules-Verne Amiens</p> <p>Etablissements associés : Université de technologie de Compiègne (UTC) Ecole supérieure d'ingénieurs en électrotechnique et électronique (ESIEE) d'Amiens Ecole supérieure d'art et de design (ESAD) d'Amiens Ecole supérieure de chimie organique et minérale (ESCOM) Institut polytechnique LaSalle Beauvais-Esitpa</p>
--	---

1. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Picardie Universités

Catégorie	Type d'établissement déclarant ¹	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien	Emploi d'enseignement et de recherche		
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble		Effectifs totaux	% dans le site	dont : structures et établissements dépendant du site à titre principal
Personnels permanents + non-permanents	EPIC et EPST	26	5	11	42	16	58	2	58
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	1 280	59	267	1 606	1 304	2 910	95	2 274
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	48	-	22	71	24	95	3	95
	Total site contractuel	1 354	64	300	1 719	1 344	3 063	100	2 427
dont permanents	EPIC et EPST	17	4	-	21	9	30	1	30
	FCS	-	-	-	-	-	-	-	-
	EPSCP	1 212	36	-	1 248	854	2 102	96	1 743
	Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ⁴	34	-	-	34	19	53	2	53
	Total site contractuel	1 263	40	-	1 303	882	2 185	100	1 826

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

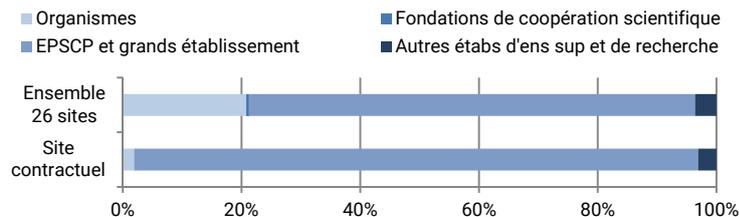
Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

L'association Picardie Universités compte 3 060 personnels de recherche et d'enseignement, permanents ou non permanents : 1 350 chercheurs et enseignants-chercheurs, 300 doctorants et ATER rémunérés, 60 IGR et 1 340

personnels de soutien, dont 810 ITA-ITRF (hors IGR). Sur les 3 060 personnes, **2 430 dépendent du site à titre principal** (cf : note d'information n°19.10) et 630 travaillent dans des structures rattachées principalement à un autre site.

Répartition de l'emploi scientifique selon le type d'établissement



Les effectifs totaux se répartissent en : 60 dans les organismes, 0 dans les FCS, 2 910 dans les EPSCP et 100 dans les autres établissements d'enseignement supérieur. Relativement à la moyenne nationale de l'enseignement et de la recherche publics, l'association Picardie Universités comporte davantage d'effectifs dans les EPSCP.

2. Effectifs d'enseignement et de recherche à fin 2017

Picardie Universités

Personnels permanents et non-permanents

Type d'établissement déclarant ¹	Etablissement déclarant	Chercheurs, enseignants et équivalents				Personnels de soutien		Ensemble des personnels
		Chercheurs, enseignants ²	Ingénieurs de recherche (IGR) ³	Doctorants rémunérés et ATER	Ensemble	Effectifs	dont ITA, ITRF et contractuels assimilés	
EPIC et EPST	CNRS	23	5	7	35	15	15	50
	INSERM	3	-	4	7	1	1	8
EPSCP	AMIENS	1 097	24	153	1 274	1 000	585	2 274
	COMPIEGNE UTC	183	35	114	332	304	205	636
Autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche ⁴		48	-	22	71	24	-	95
Total site contractuel		1 354	64	300	1 719	1 344	806	3 063

1. voir Annexe et définitions

2. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage

3. IGR des EPST et EPSCP

4. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES - DGRH

3. Les principales structures où les organismes de recherche rémunèrent des personnels en 2017

Picardie Universités

Personnels permanents et non-permanents

Unité de recherche	EPSCP, CHU-CLCC, écoles tutelles de la structure	Organismes impliqués	Personnels rémunérés par eux
LABORATOIRE DE RÉACTIVITÉ ET CHIMIE DES SOLIDES	AMIENS	CNRS	27
CENTRE UNIVERSITAIRE DE RECHERCHES SUR L'ACTION PUBLIQUE ET LE POLITIQUE. EPISTÉMOLOGIE ET SCIENCES SOCIALES	AMIENS	CNRS	13
RÉSEAU SUR LE STOCKAGE ELECTROCHIMIQUE DE L'ENERGIE	sans	CNRS	4
GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ALCOOL ET LES PHARMACODÉPENDANCES	AMIENS	INSERM	3
GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ANALYSE MULTIMODALE DE LA FONCTION CÉRÉBRALE - UMR-S 1105	AMIENS	INSERM	3
MÉCANISMES PHYSIOPATHOLOGIQUES ET CONSÉQUENCES DES CALCIFICATIONS CARDIOVASCULAIRES : RÔLE DES REMODELAGES CARDIOVASCULAIRES ET OSSEUX - UMR-S 1088	AMIENS	INSERM	2
LABORATOIRE AMIÉNOIS DE MATHÉMATIQUE FONDAMENTALE ET APPLIQUÉE	AMIENS	CNRS	2

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site

Source MESRI-SIES : enquête auprès des organismes, RNSR

4. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire à fin 2017

Picardie Universités

Permanents et non-permanents				Répartition par domaines disciplinaires ERC (% en ligne) ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	%	Ecart / 26 sites ⁴	Sciences du Vivant et Environnement ⁵	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁶
EPIC et EPST	37	2	- 20	22	57	22
FCS	-	-	- 0	-	-	-
EPSCP	1 452	93	21	21	40	39
Orientation recherche/enseignement :						
uniquement enseignement	263			69	25	5
uniquement recherche	114			16	66	18
médecine et odontologie	111			100	-	-
enseignement et recherche	964			43	45	12
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁷	71	5	- 1	8	77	15
Total site contractuel	1 560	100		21	42	37
Ecart / 26 sites ⁴				-7,0	4,0	2,9

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. total 26 sites sans double compte

5. yc Sciences Médicales

6. STAPS incluses

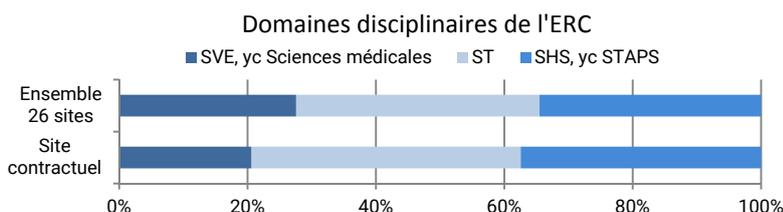
7. hors personnels d'enseignement, sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

Relativement à la structure nationale de l'enseignement et de la recherche publics, l'association Picardie Universités est moins orientée vers le domaine disciplinaire « Sciences du Vivant et Environnement ». Cela tient à l'orientation des organismes de recherche vers les autres disciplines et aussi à la place bien plus importante des EPSCP dans le site, par rapport à la moyenne nationale.

Répartition des chercheurs par domaines disciplinaires



5. Les chercheurs, enseignants et assimilés, par domaine disciplinaire et établissement, en 2017

Picardie Universités

Permanents et non-permanents			Domaines disciplinaires ERC ¹		
Type d'établissement déclarant ²	Etablissement déclarant	Effectifs de chercheurs et enseignants, hors discipline non connue ³	Sciences du Vivant et Environnement ⁴	Sciences et Technologies	Sciences Humaines et Sociales ⁵
EPIC et EPST	CNRS	30	1	21	8
	INSERM	7	7	-	-
EPSCP	AMIENS	1 167	272	358	537
	COMPIEGNE UTC	285	36	221	28
Autres étabts d'enseignement supérieur et de recherche ⁶		71	6	54	11
Total site contractuel		1 560	322	654	584

1. domaines disciplinaires de l'European Research Council (ERC), définitions

2. voir Annexe et définitions

3. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; hors IGR et enseignants sans discipline

4. yc Sciences Médicales

5. STAPS incluses

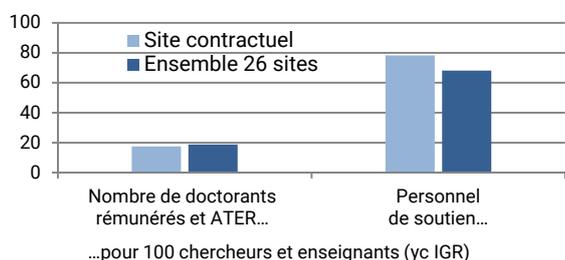
6. hors personnels d'enseignement sans activité de recherche

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

L'association Picardie Universités compte 17 doctorants et ATER pour 100 chercheurs et enseignants et 78 personnels de soutien (hors IGR). Pour les doctorants et ATER, c'est pratiquement autant que dans l'ensemble des 26 sites contractuels ; pour les personnels de soutien, c'est bien plus.

Indicateurs sur l'emploi scientifique à fin 2017



Sources et méthodes

Site contractuel

Les sites contractuels correspondent aux 19 COMUE et 7 associations d'établissements selon le périmètre en vigueur encore en février 2019 et avant certaines modifications de périmètres (création de l'Institut Polytechnique de Paris,...). Les informations complètes sur le cadre juridique de ces regroupements ainsi que leurs établissements membres ou associés sont accessibles depuis : http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid94756/les-regroupements-universitaires-et-scientifiques-une-coordination-territoriale-pour-un-projet-partage.html%20-%20Liste_des_etablissements_membres_des_COMUE_et_des_associations

Quatre dispositifs de collecte consolidés

1. Enseignants des EPSCP : source DGRH (RHSUP-Info, enquête sur les enseignants non permanents), calculs SIES

Enseignants permanents : enseignants-chercheurs et corps assimilés, yc en santé, PRAG, en activité, surnombre ou détachement entrant. Les personnels détachés sortants, en disponibilité ou en position de congés sont exclus.

Enseignants non-permanents : Doctorants contractuels avec ou sans mission d'enseignement, ATER, enseignants invités, lecteurs et maîtres de langues, contractuels LRU, enseignants contractuels sur emplois vacants du second degré.

Sont exclus les personnels temporaires des disciplines médicales et odontologiques et les enseignants associés à mi-temps (qui sont tenus d'avoir une autre activité principale d'enseignement ou de recherche, souvent dans un autre établissement ESR).

2. BIATSS des EPSCP : source DGRH (annuaire Poppee ITRF, enquête Agents non titulaires), calculs SIES. Sont comptés les personnels titulaires et les contractuels sur missions permanentes.

3. L'enquête pilote du SIES sur l'emploi d'enseignement et de recherche rémunéré dans les structures et implantations des organismes.

L'enquête interroge les 17 principaux organismes : les 8 EPST (CNRS, IFSTTAR, INED, INRA, INRIA, INSERM, IRD et IRSTEA), 7 EPIC (BRGM, CEA-civil, CIRAD, CNES, IFPEN, Ifremer et ONERA) et les instituts Curie et Pasteur-Paris. Elle recueille des données d'emploi **au niveau des unités de recherche (et de service et de recherche) des organismes, chaque unité, laboratoire, étant alors affectée par l'organisme à un ou plusieurs sites contractuels** (tableau 1, ligne EPST et EPIC). Notamment, les effectifs de l'organisme affectés dans des unités sous tutelle d'une université membre d'un site sont réputés relever de ce site, même si l'organisme n'en est pas membre officiel. A noter que **les sites déclarés par les organismes ont été vérifiés avec les informations disponibles dans le répertoire national des structures de recherche (RNSR)**. Les personnels rémunérés sont

6. Effectifs de doctorants rémunérés et ATER

Picardie Universités

Type d'établissement déclarant	Nombre de doctorants rémunérés et ATER	% doctorants / total chercheurs et enseignants ¹	% doctorants, ensemble 26 sites
EPIC et EPST	11	26	11
FCS	-	-	47
EPSCP	267	17	21
Autres étabs d'enseignement supérieur et de recherche ²	22	31	26
Total	300	17	19

1. yc contractuels assimilés, ingénieurs et cadres des EPIC et FCS affectés à la R&D et à son pilotage ; IGR inclus

2. hors personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement

Champ : organismes de recherche, yc participations indirectes au site, écoles, EPSCP, ANSES

Source MESRI : synthèse de 4 dispositifs de collecte SIES – DGRH

ainsi comptés dans leur structure d'affectation principale et le site correspondant ; y compris ceux mis à disposition au sein d'un autre organisme (ex : personnels du CNRS en MAD dans une unité INSERM), et hors personnels sans affectation ou en détachement.

Les données par site contractuel ne sont pas encore disponibles pour le CEA, l'Institut Curie et l'Inria.

4. Écoles hors tutelle MESRI (majoritairement publiques, mais aussi privées, hors Ecoles relevant de la culture – architecture, ...), **fondations de coopération scientifique (FCS), et ANSES**, pourvu qu'ils soient membres des (ou associés aux) sites : les données proviennent de l'enquête RD 2016 du SIES.

Pour les établissements déclarant des implantations dans plusieurs académies, seuls les effectifs rémunérés de l'académie ont été comptés. Les FCS financent des postes principalement en universités, surtout des doctorants.

En raison de l'objectif de l'enquête R&D, les personnels mobilisés exclusivement à l'enseignement (sans activité de recherche) ne sont pas comptés. A l'inverse, certains enseignants actifs dans plusieurs établissements/écoles sont susceptibles d'avoir été comptés plusieurs fois. La résultante de ces deux biais opposés peut être une légère surestimation ou sous-estimation des effectifs. Les résultats pourraient être affinés à l'aide d'un dispositif plus adapté.

Enfin, les personnels des Centres hospitalo-universitaires (CHU) et des centres de lutte contre le cancer (CLCC) n'ont pas été comptés en tant que tels. En effet, une part importante des enseignants est constituée d'enseignants universitaires déjà recensés par la DGRH.

Définitions

Chercheurs : Conformément aux règles internationales du manuel de Frascati, il s'agit des chercheurs et ingénieurs de R&D travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes ou de systèmes nouveaux. Ils incluent également les doctorants financés pour leur thèse et les personnels de haut niveau ayant des responsabilités d'animation des équipes de chercheurs.

Domaines disciplinaires d'enseignement et de recherche de l'European Research Council (ERC) : ces domaines correspondent aussi à ceux de la nomenclature du HCERES. Les chercheurs ayant une activité de pilotage de R&D sont répartis selon les disciplines de leur unité ou de leur organisme.

Emplois non-permanents au sein des organismes : CDD, contrats aidés, vacataires et volontaires civils et militaires, hors fonctionnaires accueillis, voir l'Etat de l'emploi scientifique, synthèse et chapitre III.

Pour en savoir plus : L'Etat de l'emploi scientifique – édition 2018

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr, « statistiques et analyses »